mais, petit-fils et petite-fille d'Henry IV, ils sont nés pour la première marche d'un vrai trône, et c'est par millions que se comptent leurs amis.

NOUVELLES DU JOUR

Les élections générales

Paris, 9 février. — Voici, d'après des renseignements pris à bonne source, qu'elles sont les intentions du gouvernement en ce qui concerne la date des élections générales.

La session, ouverte le 13 janvier, serait close le 13 juin. Des démarches ont été faites cette semaine et à diverses reprises par le président du Conseil auprès des membres influents de la majorité. Le scrutin de liste serait voté avant les vacances de Pâques, la discussion en venant vers le 10 mars.

La proposition de M. Constans, portant qu'il ne sera fait, à partir de la promulgation de la loi aucune élection partielle dans les six mois précédant les élections, il n'y aurait pas lieu de procéder au remplacement des députés élus sénateurs.

Le gouvernement combattra la proposition Ribot, tendant à prendre le nombre des électeurs inscrits pour voter la nouvelle loi, et soutiendra le système établi sur le nombre des habitants.

Le budget serait examiné par la nouvelle Chambre. L'actuelle ne statuerait que sur la question agricole et la loi militaire M. Grévy, à qui ce projet a été soumis, y est favorable.

L'amiral Courbet

Paris, 9 février. — L'amiral Courbet est à Matsou. Il a quitté Formose avec quelques navires de guerre de son escadre le lendemain du combat, dont il est allé porter lui-même la dépêche. L'amiral a voulu se rendre compte de la situation du littoral et de ce qui se passait sur la rivière Min. Il ne tardera pas, du reste, à rallier Formose. Le temps est toujours dur ; la mousson de nord-est continue à souffler.

Le général de Négrier en disgrâce

Paris, 9 février. — Tout le monde remarque que les dépêches de M. le général Brière de l'Isle gardent le plus complet silence sur l'intervention de M. le général de Négrier. Où est le général de Négrier ? Que fait-il ? Il n'est plus question du vaillant officier. M. de Négrier commanderait une brigade d'infanterie à Carpentras, qu'on ne parlerait pas plus de lui. D'après une rumeur fort accréditée dans les couloirs de la Chambre, M. Jules Ferry bifferait systématiquement, dans les dépêches de M. Brière de l'Isle, tout ce qui concerne le général de Négrier, dont le prestige gênerait le président du conseil.

Renforts pour le Cambodge

Paris, 9 février. — M. Thomson, gouverneur général de la Cochinchine, a demandé des renforts pour combler les vides faits par l'envoi de troupes au Cambodge. Et de fait, les garnisons de notre colonie sont fort appauvries depuis qu'on a dû expédier à Phnou-Peuh et dans les autres villes du Cambodge des détachements dont les effectifs atteignent plus de 1,800 hommes.

Les préparatifs de l'Italie

Rome, 9 février. — Depuis la prise de Khartoum, les préparatifs militaires sont poussés avec une activité extraordinaire, en vue de l'action éventuelle à laquelle le cabinet du Quirinal peut être sollicité d'un moment à l'autre par le gouvernement britannique. On assure qu'en retour de l'occupation (déjà effectuée) de Messoush et de Beilal par la première expédition italienne, et dans l'espoir d'occuper ensuite Souakim, le gouvernement italien s'est engagé à tenir 20,000 hommes à la disposition de l'Angleterre. Ces troupes seraient concentrées dans la Sicile et dans la Sardaigne, pour être prêtes à partir au premier signal.

D'autre part, et pour le cas de complications plus graves, le général Ricotti, ministre de la guerre, vient d'arrêter — ce qui ne s'était jamais fait à cette époque de l'année — l'appel sous les armes de tous les hommes de deuxième catégorie « indistinctement » pour une période d'instruction de quarante jours.

L'ambassadeur et l'attaché militaire de l'ambassade d'Angleterre ont de fréquentes conférences avec les ministres.

Au ministère des affaires étrangères, on suit avec la plus vive attention les articles de la presse étrangère à ce sujet, surtout ceux des journaux allemands et autrichiens.

— Le *Temps* publie d'autre part une dépêche dans laquelle nous lisons :

« On rassure que le gouvernement est en pourparlers avec des banquiers de Berlin pour contracter un emprunt de cent millions destiné aux travaux de Naples, et un autre emprunt de 300 millions destiné à convertir la rente actuelle en 3 0/0.

» M. Depretis serait disposé à dissoudre la Chambre, dès que les conventions seront votées. »

Catastrophe en Algérie

Alger, 9 février. — Une fissure s'étant produite dans le barrage du réservoir des Cheurfa, sur le Fekenna, le barrage Saint-Louis du Sig, situé en aval, n'a pu supporter la charge, et a cédé à son tour. Aucune mort d'homme n'est à signaler, jusqu'à présent, mais on suppose que les désastres matériels sont considérables. Le pont du chemin de fer d'Alger à Oran a été emporté ; la route est également coupée. Le gouverneur partira demain matin sur le lieu du sinistre.

Les ouvriers de Madrid

Madrid, 9 février. — Une nouvelle manifestation pacifique des ouvriers sans travail a eu lieu aujourd'hui. Un groupe s'est dirigé vers la rue de l'Alcala devant l'hôtel du président du conseil des ministres, un autre vers le Palais Royal, mais la police les a dissous avant qu'ils y arrivent. Un troisième groupe de cinq cents personnes resta au Prado.

Craintes de troubles en Catalogne

Barcelone, 9 février. — En Catalogne, on craint une manifestation des ouvriers et des troubles à la suite de l'adoption du *modus vivendi* commercial avec l'Angleterre.

Cette convention est contraire aux intérêts de l'industrie à Catalane. On annonce même la fermeture de quelques fabriques importantes.

Inondations

Madrid, 9 février. — De grandes inondations sont signalées dans la vallée de l'Ebre.

SÉNAT

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Séance du lundi 9 février 1885

Présidence de M. Le Royer

La séance est ouverte à 2 h. 5

Les récidivistes

L'ordre du jour appelle la suite de la deuxième délibération du projet de loi sur les récidivistes.

L'article 2 est ainsi conçu : « La relégation ne sera prononcée que par les cours et tribunaux ordinaires, comme conséquence des condamnations encourues devant eux à l'exclusion de toutes juridictions spéciales et exceptionnelles. Ces cours et tribunaux pourront toutefois tenir compte des condamnations prononcées par les tribunaux militaires et maritimes, en dehors de l'état de siège ou de guerre, pour les crimes ou délits de droit commun spécifiés à la présente loi. »

M. le général Robert présente et développe un amendement ainsi conçu : « La relégation pourra être prononcée, soit par les tribunaux ordinaires, soit par les conseils de guerre permanents des corps d'armée et des arrondissements maritimes, en dehors de l'état de siège ou de guerre, comme conséquence des condamnations encourues devant eux pour les crimes et délits prévus par la présente loi. »

L'orateur s'attache à démontrer que la juridiction des conseils de guerre présente toutes les garanties que l'on peut souhaiter et que, par conséquent, il n'y a pas lieu à faire les distinctions que propose le projet de loi.

L'amendement de M. le général Robert n'est pas pris en considération.

Les deux paragraphes de l'article 2, tels que la commission les a présentés, sont adoptés.

M. de Gavardie combat l'article 2.

L'article 2 est adopté.

Le Sénat valide l'élection de MM de Casabianca et Péraldi, nommés dans la Corse; l'élection de MM. Emile Labiche et Jumeau, nommés dans le département d'Eure-et-Loir; l'élection de MM. le colonel Meissedier, Claris et Auguste Dide, nommés dans le Gard.

Le Sénat reprend la discussion du projet sur les récidivistes.

L'article 3 est ainsi conçu : « Les condamnations pour crimes ou délits politiques, ou pour crimes ou délits qui leur sont connexes, ne seront en aucun cas comptés pour la relégation. »

L'article 3 est adopté.

Le premier paragraphe de l'art. 4 est ainsi conçu : « Seront relégués les récidivistes qui, dans quelque ordre que ce soit et dans un intervalle de dix ans, non compris la durée de toute peine prononcée, auront subi les condamnations énumérées à l'un des paragraphes suivants. »

M. Labiche combat cet article.

Le scrutin est ouvert sur l'amendement de M. Emile Labiche.

Cet amendement propose de remplacer : « Seront relégués les récidivistes » par : « Pourront être relégués les récidivistes ». Il est repoussé par 170 voix contre 77, sur 247 votants.

La discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à 5 h. 45.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL.)

Séance du lundi 9 février 1885

Présidence de M Brisson

Les droits sur les céréales

M. Graux, rapporteur, répondant à M. Raoul-Duval, se propose de démontrer que le projet n'est ni inefficace, ni injuste, ni impolitique, comme on l'a prétendu.

La principale cause de la crise agricole, c'est la concurrence étrangère. L'importation moyenne des cinq dernières années a été de 15 millions de quintaux au lieu de 5 millions dans les cinq années précédentes. Il y a une légère diminution, depuis trois ans, sur les blés, mais une augmentation sur les farines.

Nous exportions autrefois des farines; aujourd'hui, l'importation l'emporte. Les Etats-Unis exportent aujourd'hui 16 millions de quintaux de farines en Europe. Sont-ce là des quantités négligeables ?

L'orateur ne voit de remède que dans les droits qui arrêteront cette invasion de nos frontières. Il établit ensuite que ces droits ne seront pas supportés par le consommateur, mais par les spéculateurs, qui feront un bénéfice moindre.

L'argument le plus redoutable est celui d'après lequel les droits produiraient surtout leur effet les années où la récolte serait mauvaise et où, par conséquent, le blé serait déjà cher. Mais quand, au lieu de 16 fr., le blé atteindrait 19 fr., la situation ne serait pas perdue.

On sait ce qui s'est passé pour les sucres. Il suffit de se reporter aux cours avant et après le vote de la loi pour constater que c'est l'exportateur étranger qui a supporté intégralement le poids de la surtaxe, c'est ce qui arrivera pour les blés.

Après avoir passé en revue les conditions de la production américaine, le rapporteur poursuit : On dit que le droit de 3 fr. sur le blé amènera une hausse correspondante sur le pain. On oublie qu'aujourd'hui le blé est à 20 fr. et que le pain est à 35 ou 40 c. Il n'y a aucune correspondance entre les deux prix.

Le blé a baissé de 4 ou 5 fr. par quintal depuis 1884. Pourquoi le prix du pain est-il resté invariable ? A Paris, où l'on ne mange que du pain de première qualité, il y a un écart considérable entre le prix de telle ou telle autre boulangerie.

Enfin, la suppression des droits d'octroi sur les farines n'a pas fait baisser le prix du pain d'un centime. En province, on arrive à des prix de 30 et 35 centimes; des sociétés coopératives ont pu descendre jusqu'à 26 centimes en faisant des bénéfices.

Montrant ensuite les efforts de l'Amérique et de l'Allemagne, l'orateur conclut par ces mots : « Il reste un terrain sur lequel on peut encore se défendre. Une mesure immédiate est nécessaire, si l'on veut que le petit cultivateur et l'ouvrier des campagnes puissent continuer à cultiver et à vivre. La Chambre n'hésitera pas à adopter celle qu'on lui propose et qui est une loi de justice et de progrès. »

M. Frédéric Passy conteste les souffrances de l'agriculture. Il déclare que les doctrines protectionnistes sont contraires au progrès, à la civilisation, à l'esprit démocratique et à l'agriculture elle-même.

La surtaxe proposée équivaudrait au rétablissement de l'échelle mobile. Ce système a été essayé déjà en France et en Angleterre, et il n'a jamais réussi à assurer un prix rémunérateur au producteur.

M. Passy croit que pour obtenir le prix le plus rémunérateur, l'agriculture doit surtout rechercher les nouvelles méthodes de culture. L'orateur invoque contre l'établissement des surtaxes les droits de la liberté individuelle. Les propriétaires ont le droit de faire ce qu'ils veulent de leurs terres, mais que l'on ne nous empêche pas d'aller chercher au dehors les produits que l'agriculture française ne nous donne pas.

On prétend, dit M. Passy, en terminant, que ce sont les électeurs qui réclament des droits protecteurs, et qu'il faut leur donner satisfaction. L'orateur croit que ce serait une faute très grave. Il vaut mieux servir les électeurs que de leur obéir. Cette question est une plate-forme électorale, très mouvante, qui risque de basculer sous les pieds.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée.

Observations météorologiques. — *Paris, 9 février* — La pression barométrique est de 751 à Grimetz ; 760 à Brest, Monaco ; 765 à Biarritz. — Centre de tempête sur la Mer du Nord. — Baisse de 14mm sur les Pays-Bas, 10 à Lyon, 3 à Monaco ; hausse de 10 en Irlande. — Temps probable : vent d'entre sud-ouest et nord-ouest, ciel beau, quelques pluies vers le Pas-de-Calais. — Température moins douce.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

L'abondance des matières nous force à ajourner à demain la suite de notre feuilleton.

Emprunt. — Voici l'exposé des motifs et le texte du projet de loi tendant à autoriser la ville de Roubaix (Nord) à emprunter une somme de 354.800 francs, présenté lundi à la Chambre par M. Waldeck-Rousseau, ministre de l'intérieur.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Messieurs, la ville de Roubaix (Nord), sollicite l'autorisation d'emprunter de la Caisse des lycées, collèges et écoles primaires une somme de 354.800 francs remboursables en 30 ans, sur ses revenus ordinaires et destinée à l'agrandissement et à la réparation de diverses écoles, ainsi qu'à l'acquisition de mobilier scolaire.

La dépense serait répartie de la manière suivante :

Création de trois ateliers d'ouvrages manuels pour les élèves des écoles primaires	20.400 fr.
Etablissement d'une nouvelle classe dans les écoles maternelles	29.107
Travaux d'appropriation à l'Institut Turgot et acquisitions des objets nécessaires pour l'installation de nouveaux cours (physique, chimie, dessin, etc.)	25.465
Travaux de réparations, de reconstruction ou d'agrandissement, et frais d'achat de mobilier, pour les établissements ci-après :	
Ecole de garçons, rue Delezenne	6.630
— rue Turgot	27.750
— rue Ternaux	37.983
— rue Decrême	29.750
— rue du Moulin	26.000
— rue St-Vincent-de-Paul	14.985
Ecole de filles, place Notre Dame	53.230
Ecole de garçons du Trichon	5.600
Ecole de filles, rue Sainte-Elisabeth	14.000
Somme à valoir pour imprévus	24.100
Total	354.800 fr.

Ces projets ont fait l'objet de pièces justificatives (plans, devis, mémoires) régulièrement dressées. Ils ont reçu l'approbation de M. le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts qui, par décision en date du 16 avril 1884, a admis la ville à contracter à la Caisse des écoles, en vue de leur réalisation, un emprunt de 354.800 francs.

L'amortissement de l'emprunt aux conditions de la Caisse spéciale, exigera une annuité de 14.198 francs qui pourra être facilement prélevée sur les revenus.

En effet, l'excédent des recettes normales sur les dépenses corrélatives atteint, d'après le relevé des trois derniers comptes 737.694 francs.

Or le service de la dette, dont le total s'élève à 13,198,532 francs et qui provient notamment de 6 emprunts, exige, suivant le budget de 1884, 864,400 fr. et est garanti par des ressources spéciales (surtaxe d'octroi, imposition extraordinaire, etc.), jusqu'à concurrence de 336,600 francs. D'où il résulte que la municipalité conserve la libre disposition d'une somme annuelle de 219,800 fr., largement suffisante pour parer aux besoins imprévus et pour acquitter l'annuité du nouvel emprunt.

Le remboursement devant s'effectuer sur les revenus ordinaires, il n'en résultera aucun accroissement de charge pour les contribuables.

Dans ces circonstances, la demande de la ville paraît justifiée, et nous avons l'honneur de soumettre à vos délibérations le projet de loi ci-joint qui tend à la sanctionner :

Projet de loi. — Le Président de la République française, décrète : Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté à la Chambre des députés par le ministre de l'intérieur, qui est chargé d'en exposer les motifs et d'en soutenir la discussion :

Article unique. — La ville de Roubaix (Nord) est autorisée à emprunter auprès de la Caisse des lycées, collèges et écoles primaires, aux conditions de cet établissement, la somme de trois cent cinquante-quatre mille huit cents francs (354,800 francs), remboursable en 30 ans sur ses revenus ordinaires et destinée à pourvoir à diverses dépenses prévues dans une délibération municipale du 19 juillet 1883, lesdites dépenses ayant pour objet notamment des travaux de réparations et d'agrandissement de diverses écoles ainsi que l'acquisition de mobilier scolaire.

Fait à Paris, le 5 février 1885

Le président de la République française,
Signé : Jules Grévy.

Par le président de la République,
Le ministre de l'intérieur,
Signé : Waldeck-Rousseau.

Denier des écoles libres. — Dans plusieurs de nos paroisses, des quêtes ont été faites dimanche matin pour l'œuvre des Ecoles libres. Le produit a été considérable ; nous publierons dans l'un de nos prochains numéros le détail des sommes recueillis.

A l'église du Saint-Sépulcre, l'excellente *Fanfare du Crédhet* a exécuté, pendant la messe de 11 heures et demie, plusieurs morceaux de son répertoire. Cette audition a été fort brillante, et nous devons en féliciter cette jeune société, qui fait de jour en jour des progrès très sérieux.

Au Sacré-Cœur, la *Société chorale de Notre-Dame* a chanté la grand'messe. Sous l'habile direction de M. Henri Peers, elle a rendu d'une façon remarquable le *Credo*, le *Sanctus* et le *Benedictus* de la messe en *do ré mi* de cet artiste. Le *Kyrie* de la messe en *si* mineur, de Niedermeyer et le *Sanctus* de Dard (duo pour ténor et basse) ont complété cette interprétation musicale qui est tout à l'honneur de la *Société chorale de Notre-Dame*.

Son directeur, M. Peers, est un compositeur distingué et dont le mérite a été reconnu par plusieurs maîtres de l'art musical. C'est un enfant de Roubaix, dont notre cité peut, à juste titre, être fière, c'est aussi un travailleur qui a toujours cherché à se perfectionner dans son art et y consacre toute son existence.

La société chorale de Notre-Dame, formée comme le sait pour interpréter le chant religieux, a été fondée en 1848. Elle célébrait, en 1873, son 25e anniversaire. C'est la doyenne des sociétés chorales de Roubaix.

Les messes orchestrées qu'elle exécute chaque année, à Pâques, sont toutes des œuvres supérieures; c'est ainsi qu'elle a chanté celles de Chérubini, de Beethoven, de Mozart, de Gounod, d'Ambroise Thomas. Cette année, elle prépare la belle messe en *si* mineur de Niedermeyer.

Honneur à cette vaillante phalange artistique, qui sait employer ses loisirs à l'étude des compositions religieuses de nos grands maîtres. Nous formons les vœux les plus sincères pour qu'elle grandisse et soit toujours prospère !

Le concert de la « Grande-Harmonie ». — Lundi soir, une très nombreuse assistance se pressait dans la vaste salle de l'Hippodrome.

Non seulement il y avait foule aux fauteuils, dans les loges, au pourtour, mais les plus petites places étaient garnies. Tout Roubaix avait voulu donner un gage de sympathie à notre vaillante musique municipale et, d'ailleurs, il faut l'avouer, le programme était fort alléchant.

On nous permettra de ne pas insister sur l'ouverture de *Ruanzi* notre collaborateur Remy a apprécié récemment, dans ce journal, comme il le convenait, toutes les beautés de cette grande page de Wageer, et bien qu'il y ait là, pour le chroniqueur, une mine inépuisable, nous nous contenterons de dire que, de l'avis de tous, jamais cette ouverture n'a été exécutée par la *Grande Harmonie* d'une façon aussi irréprochable que lundi soir. C'était admirable de précision, de goût et de sentiment du maître !

La *Danse Macabre* est une transcription de Saint-Saëns par l'éminent M. Delannoy. Composition hérissée de difficultés, exigeant à cause de son caractère plein d'originalité et de la symphonie étrange qui y est la note dominante, une vive attention de la part du public, c'est, à notre humble avis, l'une de celles dont l'interprétation met le plus en relief la supériorité de notre musique municipale.

Il est minuit : un silence solennel règne dans l'immense plaine où dorment ceux qui ne sont plus. Tout à coup, les clarinettes font entendre un son aigu et sec : c'est la mort qui accorde son violon. Puis la mélodie s'accentue, se développe, les ossements s'entrechoquent et se rejoignent, les squelettes se reconstituent et se mettent en branle. Une danse infernale s'organise : rien de plus bizarre, de plus funèbre, de plus macabre que cette musique échevelée qui vous donne des frissons et se développe peu à peu en un galop vertigineux. Tout à coup le hautbois jette au milieu de ces accords rauques sa petite voix stridente : c'est le chant du coq qui annonce l'aube. La ronde funèbre cesse comme par enchantement, les squelettes se disjoignent, la plaine retombe peu à peu dans un silence glacial. Tout cela est écrit d'un style magistral et qui laisse une profonde impression.

Le sympathique M. Delannoy n'avait pu, pour la raison que, malheureusement, chacun connaît, assister au concert ; le sous-chef de la *Grande-Harmonie*, M. Barrez, l'a dignement remplacé, et sa savante direction a été fort remarquée.

La commission de la *Grande-Harmonie* s'était ingénié à procurer aux *dilettanti* roubaisiens un régal artistique *di primo cartello* : le public, nous en sommes convaincus, lui en est reconnaissant. Ce régal, c'était l'audition d'artistes qui se nommaient Mlle Calvé, M. Basquin, M. Wolff. J'allais oublier nos deux concitoyens MM. Koszul et Brisy.

La gracieuse Mlle Calvé a séduit tout le monde, dès son entrée en scène, par la distinction et le charme incomparables de sa personne. La soirée d'hier révéla suffisamment les succès réservés à cette cantatrice à l'opéra-comique. Elle a déployé, devant une salle ravie, une virtuosité hors ligne ; c'est une chanteuse à tempérament, dont la voix est superbe et qui arrive naturellement à l'expression dramatique. Autant elle a été expressive et mélancolique dans l'air des *Bijoux de Faust*, autant elle a montré de grâce charmante dans ses deux chansons de la deuxième partie.

Les honneurs de la soirée sont revenus incontestablement à son duo de *Faust* avec M. Basquin. Celui-ci est, comme on le sait, l'objet des ovations continuelles au Concert-Colonne, où il interprète en ce moment les œuvres de Wagner. Sa voix chaude, au timbre si séduisant, a électrisé la salle. Il a chanté avec une perfection sans égale ces paroles :

Laisse-moi contempler ton visage.....

Le public, empoigné, a témoigné plusieurs fois sa satisfaction à ces deux artistes, par des bravos bien nourris et des rappels. Un superbe bouquet a été offert à la charmante pensionnaire de M. Carvalho, à la fin de la première partie.

Avoir vingt-trois ans et être un violoniste d'une force pareille à celle de M. Johannès Wolff, n'est ce pas faire présager l'avenir le plus brillant. Nous ne dirons pas de M. Wolff qu'il deviendra un jour l'émule des Paganini et des Vieuxtemps; attendu qu'il appartient à une toute autre école, mais nous affirmons sans crainte que la France compte un grand artiste de plus parmi ses enfants adoptifs. Son jeu triomphe de toutes les difficultés avec une incontestable aisance ; il est réellement d'une virtuosité hors ligne, on ne saurait avoir, selon les circonstances, tantôt plus de charme et de douceur, tantôt plus d'énergie et d'expression dans l'exécution. On a surtout remarqué que dans les *finales*, ses traits rapides ne perdent jamais de leur netteté et qu'il n'a pas, comme tant d'artistes, une tendance à presser les mouvements. Sa cavatine de Raff et sa danse hongroise ont particulièrement revêtu ce cachet de virtuose émérite qu'a M. Wolff. L'auditoire lui a fait ce chaleureux accueil qu'on ne manque rarement de faire à ces enfants privilégiés de l'art, aussi habiles que des maîtres lorsqu'ils sont encore dans toute la force de la jeunesse. M. Wolff a promis qu'il reviendrait à Roubaix : il faut espérer qu'il nous sera encore donné d'admirer son grand talent !

Le basson était un instrument assez délaissé, peut-être parce qu'il est assez ingrat. Un jeune artiste, qui a déjà remporté de nombreux lauriers, s'est fait le champion du basson, il s'est consacré à l'étude de cet instrument, il y est devenu d'une supériorité étonnante, et aujourd'hui non-seulement il cultive lui même avec le plus grand succès cet instrument réellement fort agréable, mais il est professeur de basson et forme beaucoup d'élèves dont les connaissances musicales sont tout à l'éloge du maître. Tous nos compliments à M. René Brissy pour son solo qui a provoqué des applaudissements unanimes et un rappel des mieux justifiés.

La note amusante, mais d'une gaieté légante et fine, comme il convenait à ce public choisi qui se pressait à l'Hippodrome, a été fournie par M. Dumény, neveu d'Emile Augier, ce qui se voit à sa verve intarissable et à la distinction de son esprit. M. Dumény, après avoir longtemps fait partie du Gymnase, vient de s'engager à l'Odéon, dans ce théâtre qui est, comme on ne l'ignore pas, un second Théâtre-Français.

Mais il est principalement monologuiste et dispose, à ce point de vue, d'un talent étonnant. D'un extérieur très sympathique, M. Dumény a un répertoire très varié qu'il récite avec un naturel sans pareil. Quoi de plus divertissant que les monologues débités lundi soir ? Obéissant à un sentiment de délicatesse, il a voulu surtout faire entendre du Nadaud, aux compatriotes du célèbre chansonnier. La salle se tordait de rire pendant sa saynète Le Poste ! M. Dumény, du reste, n'était pas inconnu pour les Roubaisiens : l'année dernière il avait déjà fait les délices des invités du bal annuel du Cercle du Commerce.

Nous réservons pour la fin M. Koszul, qui s'est acquitté de la lourde tâche d'accompagnateur avec son talent accoutumé. Si le concert a obtenu un succès aussi vif, n'est-ce pas en grande partie à cet artiste qu'on le doit ? N'a-t-il pas soutenu les autres par les accords de son piano ? Nous le répétons, c'est l'accompagnateur qui joue le rôle le plus important dans une soirée musicale, et on doit le reconnaître par un juste tribut d'éloges.

M. Koszul se fait rarement entendre en public, au grand regret de tous les amateurs de bonne musique : aussi, lundi, on a été charmé de pouvoir constater une fois de plus sa virtuosité extraordinaire. Bien qu'il n'ait pu déployer en cette occasion toutes les ressources de son mécanisme incomparable, on a admiré sans réserves son jeu savant, d'agilité sans pareille, d'une énergie tout à fait particulière et sa façon très personnelle d'attaquer le clavier. Aussi, entendre M. Koszul, c'est une bonne fortune.

En résumé, la soirée de lundi n'était pas simplement un concert, c'était une véritable fête musicale qui figurera au rang des plus belles que la *Grande-Harmonie* compte déjà à son actif.

Toutes nos félicitations à cette société d'élite.

Georges Caillot.

Une disparition bien singulière. — Samedi, à deux heures de l'après-midi, un tisserand, Ivo Windels, sortait de chez MM. Coronde et Corrette, avec sa pièce et une somme de 200 fr. environ qu'il venait de toucher. Depuis ce moment, il n'a plus reparu à son domicile, au « Saint Jean », à Meuseron. Cette disparition ne laisse pas que d'être fort singulière, Ivo Windels ayant des habitudes très régulières. C'est un jeune homme de 26 ans, portant une petite moustache rousse, vêtu d'un pantalon et d'une jaquette noire. Une casquette en soie noire et un foulard gris-bleu complétaient son habillement.

La misère. — Une pauvre femme, Nathalie Deskeper, ménagère, âgé de 42 ans, n'ayant plus de domicile et étant complètement dépourvue de ressources, était forcée, depuis quelques jours, de passer la nuit à la belle étoile. Des agents, l'ayant trouvée dimanche soir couchée sur la dure, derrière l'usine à gaz, l'ont amenée au poste, où on lui a procuré un gîte plus confortable. Néanmoins, Nathalie Deskeper, ne pouvant justifier de moyens d'existence, sera poursuivie pour vagabondage.

Renseignement utile. — Il circule depuis un un mois des billets de banque faux de 50 fr. La Banque de Lille en a reçu douze depuis un mois qu'elle n'a pas remboursés. Ces billets sont très faciles à reconnaître. Tous sont déchirés en quatre morceaux et recollés avec des bandes de papier gommé qui empêchent ainsi de s'apercevoir que le filigrane est imparfaitement imité.

Nous engageons donc à se méfier des billets de 50 fr. recollés. Le faussaire est maintenant connu; il a été arrêté au Havre porteur de 15 billets faux.

Chronique théâtrale. — Une troupe parisienne, celle de M. Simon, a donné, dimanche soir, à l'Hippodrome, une comédie de MM. Meilhac et Gille, *Ma Camarade*.

C'est une pièce fort amusante, et l'on peut dire d'elle qu'elle est assurée d'avoir partout un succès de fou rire. Mais l'esprit qui y règne est loin d'être attique, et il s'y rencontre des éléments de gaieté absolument factices.

Ajoutons qu'elle est excessivement leste et, que, comme l'a dit l'un de nos confrères, c'est une de ces pièces où une mère ne peut pas conduire sa famille.

Ce qu'il y a de remarquable dans ma *Mv Camarade*, c'est le nombre des péripéties que l'imagination féconde des auteurs y a semées. Ils ont mis tant d'incidents dans la conduite de ces cinq actes, ils y entretiennent l'intérêt avec une telle fertilité d'expédients, qu'en en est réellement étonné.

L'interprétation, il faut en convenir, a été excellente et fait le plus grand honneur à cette troupe. Mlle Marie Kolb s'est montrée merveilleuse de naturel et d'esprit : il est difficile de trouver, chez une actrice, plus de verve et d'abandon charmant.

M. Maugé a rempli avec tact le rôle ingrat de Cotentin et réussi à atténuer un peu l'impression défavorable produite par le troisième acte, où il y a des scènes qui manquent autant au bon goût qu'au respect dû aux convenances.

Nous ne devons pas oublier MM. Worms (Boistulbé), Dupuis (Desplatanes) et D'Herbilly (André), qui ont joué en acteurs d'un véritable mérite. Du côté des femmes, signalons Mmes Deshayes (Mme Eugène) et Lepage (Sidonie), qui ont eu beaucoup de relief et recueilli de nombreux applaudissements.

G. C.

Chronique colombophile. — Par arrêté préfectoral en date du 5 février, la société colombophile *Union et Progrès*, ayant son siège rue de l'Alma, est autorisée à se constituer légalement.

Ephémérides de la charité roubaisienne. — 1er février 1619. — Constitution par devant auditeurs et sous le scel du souverain baillage de Lille, et au profit des religieuses de l'Hôpital Ste Elisabeth de Roubaix, d'une lettre de rente héritière annuelle de 18 florins 15 patars, au rachat de 300 florins carolus. (Archives de Roubaix G. G, 227 no 4.)

1er février 1846. — Un arrêté du ministre de l'intérieur accorde au Bureau de Bienfaisance de Roubaix une subvention de 3000 francs sur les fonds de secours généraux mis à sa disposition par l'ordonnance royale du 18 décembre 1846. (Archives de Roubaix 91 (b) 1.)

1er février 1868. — Le Maire de la ville de Roubaix donne avis qu'à dater du jeudi 6 courant, des portions à cinq centimes seront délivrés chaque jour aux ouvriers par les fourneaux économiques établis dans les asiles de Blanchemaille, de l'Hommelet et de Sainte-Elisabeth. (Archives de Roubaix Q. I no 2)

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX — Bulletin de la séance du 8 février 1885. — Versements : Roubaix : 237 déposants, 51 nouveaux, 43.759 »». — Succursale Lannoy : 22 déposants, 2 nouveaux 2,782 »». — Succursale Croix : 11 déposants, 6 nouveaux, 1,490 »». — Total des versements : 48.031 »».

Remboursements. — Roubaix : 79 remboursements effectués, 22,261 27. — Succursale Lannoy : 4 remboursements effectués, 2,800 00. — Succursale Croix : 0 remboursement effectué, 0,000. — Total des remboursements : 25.101 27.

Les opérations du mois de février sont suivies : A Roubaix, par M. Achille Delattre et Etienne Motte, directeurs. — A Lannoy, par M. L. Duferpont. — A Croix, par MM. Henri Lamblin et Alcide Couturier.

CONDITION PUBLIQUE DE ROUBAIX

Mouvement de la semaine du 2 au 7 février 1885

	Nombre de colis	Poids présentés
1e Laines peignées mécaniquement	3.344	359.903 k.
2e » blousses	57	6.199
3e » filées	334	35.768
4e Soies	11	420
5e Cotons	428	47.836
Totaux	4 174	448 126 k.
Décreusage 6 opérations.		
Titrage 185 1/2 id.		

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE

Conférence de M. Alfred Renouard sur Terre-Neuve

En donnant, samedi soir, la parole au conférencier, M. Henry Bossut a trouvé une comparaison très heureuse pour rendre justice, en quelques mots, au mérite et au dévoûment du secrétaire-général de la Société de géographie

Voici en quels termes M. le président a ouvert la conférence :

« Il y a des hommes qui, sans aucune affaire, sont toujours affairés ; il y en a d'autres au contraire — heureusement pour nous aujourd'hui — qui, ayant beaucoup à faire sont toujours prêts et ont du temps pour tout : tel est notre secrétaire-général, M. Alfred Renouard, qui est tout à la fois et à la satisfaction de chacun, secrétaire-général de la société industrielle, de la société d'agriculture, de la société de géographie et qui, tout en étant manufacturier et commerçant, crit des livres utiles, collabore à des revues scientifiques, fait des conférences intéressantes, sans autre but que de rendre service. C'est ainsi que nous l'avons entendu, il y a trois semaines, sur *Pondichéry*, et que nous allons l'écouter sur *Terre-Neuve*.

» Avec nos félicitations et nos remerciements, M. Renouard, nous vous prions de prendre la parole. »

M. Renouard riposte en déclarant que ses mérites, s'il en a, sont plus modestes. S'il vient à Roubaix faire cette nouvelle conférence, c'est qu'il est impossible de résister à un président tel que M. Henry Bossut.

« Il y a quelques semaines, dit M. Renouard, je suis venu vous entretenir de la colonie française de Pondichéry; aujourd'hui encore — et c'est une pensée patriotique qui me guide — je vais vous parler d'une contrée dans laquelle la France possède des intérêts considérables.

» Les îles *Saint-Pierre et Miquelon*, dont partent chaque année un grand nombre de bateaux de pêche se rendant aux bancs de *Terre-Neuve*, appartiennent depuis longtemps à la France. Le grand banc de Terre-Neuve lui-même est en partie une propriété nationale, car, par les traités de 1763 et de 1783, la France a gardé le droit de pêcher au nord et à l'ouest de cette île; le reste appartient à l'Angleterre.

» La profondeur des bancs de Terre-Neuve varie entre vingt-cinq et soixante brasses, soit 40 et 90 mètres ; leur étendue est de 900 kilomètres sur 400.

» On attribue leur formation à l'action des courants d'eau chaude et d'eau froide venant, les uns du *Gulf-Stream*, les autres du Pôle-Nord, et qui se rencontrent à l'embouchure du Saint-Laurent. Nous avons dit que leur profondeur maximum était de 90 mètres; sur les côtes, cependant, on trouve des endroits où la sonde n'atteint pas le fond. Le principal banc, qui a une longueur de 500 kilomètres, est sillonné par un canal appelé *la fosse*. C'est la patrie native et le quartier général d'innombrables légions de poissons.

» C'est là que foisonne surtout la morue, soit qu'elle y dépose son frai, soit qu'elle s'y rende après l'avoir confié aux algues du rivage. M. Guérin, membre de l'Institut, a eu la patience de compter le nombre d'œufs contenu dans l'un de ces poissons; il en a trouvé 9,340,000. Heureusement, ajoute le conférencier, qu'il en meurt beaucoup, sans quoi, il n'y aurait pas dans la mer assez de place pour contenir les morues. »

M. Renouard passe alors à la description de la pêche. Les amorces, appelées *capelans*, sont fournies par les Anglais, qui en livrent pour 1,500,000 francs par an aux pêcheurs français.

Pour arriver à ce résultat, les marchands de capelans *amorcent* eux-mêmes nos matelots au moyen de nombreux verres d'eau-de-vie.

Après avoir dépeint le pittoresque costume des pêcheurs de morue, le conférencier fait assister son auditoire au voyage des 180 à 190 goélettes représentant environ 15 à 16 mille tonneaux, qui partent de Saint-Pierre et Miquelon vers Terre-Neuve. Ce voyage dure cinq heures, mais il présente parfois les plus grands dangers.

Les engins de pêche sont la *faux* ou ligne à la voile et la flotte — ces deux engins sont prohibés ; — viennent ensuite la ligne à la main employée par les Anglais et la ligne dormante, formée d'un certain nombre de *filins* munis de hameçons.

Dès qu'un équipage a trouvé une bonne place, il jette l'ancre, souvent par 40 brasses de fond. On cargue les voiles ; des canots pouvant contenir deux hommes sont mis à la mer; on y place les lignes, les appâts et quelques provisions et, après quelques fortes rasades d'eau-de-vie, assez copieuses pour enivrer les matelots, ceux-ci s'en vont, souvent par une mer démontée, jeter leurs lignes à une certaine distance de la goélette. Il arrive fréquemment qu'une chaloupe manque à l'appel. Une vague ou un abordage précipite la frêle embarcation au fond de la mer.

Aussitôt ramené à bord, on procède à l'*habillage* du poisson. Le travail préalable est celui des *décolleurs*, opération fort simple qui consiste à détac